

Notes pour une allocution
prononcée par

Jean St-Gelais
Président-directeur général
de l'Autorité des marchés financiers

Congrès de l'assurance et de l'investissement
13 novembre 2009

Mesdames,
Messieurs, bonjour

Je veux d'abord remercier monsieur Serge Therrien, président et éditeur du *Journal de l'assurance*, pour son invitation à agir à titre de président d'honneur de ce congrès. C'est avec plaisir que l'Autorité des marchés financiers s'associe à cet événement phare pour la communauté financière.

Je voudrais également féliciter tous ceux et celles qui ont participé à l'organisation de cet événement et qui contribuent à en faire, année après année, un succès éclatant.

Un secteur d'activité important pour le Québec

Le succès de ce congrès est à la hauteur de l'industrie dont vous faites partie. L'industrie de l'assurance au Québec est un joueur majeur au plan économique :

- c'est quelque 300 assureurs qui emploient des dizaines de milliers de personnes;
- c'est des actifs de plus de 430 milliards de dollars;
- c'est quelque 23 000 représentants qui fournissent des conseils et distribuent des produits.
- Mais, plus important encore, c'est une industrie qui contribue à assurer la sécurité financière et à protéger le patrimoine de millions de Québécois.

En tant que régulateur, c'est la responsabilité de l'Autorité de lui fournir un cadre réglementaire lui permettant de se développer pleinement et de faire face aux défis émergents.

L'Autorité doit également veiller à ce que les quelques millions de Québécois qui font affaire avec l'industrie puissent avoir pleinement **confiance** en la solvabilité des institutions, **confiance** en la qualité des produits d'assurance qu'ils contractent, **confiance** en la compétence et l'honnêteté des représentants qui les conseillent.

Répondre à la crise financière

À cet égard, la crise qui a frappé les marchés financiers à l'échelle planétaire n'a pas épargné votre industrie.

La rentabilité des compagnies d'assurance québécoises a été sérieusement affectée en 2008 en raison de cette crise. Mais il y a une chose dont on doit se réjouir : aucune entreprise n'a vu sa survie mise en péril, contrairement à la situation observée dans d'autres pays. Depuis, le début de 2009, la rentabilité des assureurs s'est même améliorée.

D'autre part, la presque totalité des assureurs ont vu leurs niveaux de capitalisation demeurer à un niveau supérieur au seuil qui implique généralement une surveillance accrue des régulateurs.

Néanmoins, la crise financière a incité l'Autorité à faire preuve d'une plus grande vigilance, à resserrer ses activités de surveillance et à demander aux assureurs :

- des rapports financiers – incluant les ratios de solvabilité – plus fréquemment;
- la liste de toutes les contreparties présentant un risque de défaut;
- la détention de produits structurés à haut risque – notamment les « Credit Default Swaps » qui, comme on le sait maintenant, ont causé la chute de quelques grandes institutions financières.
- Finalement, nous avons demandé aux assureurs de procéder à des simulations de crise afin d'évaluer l'impact sur les ratios de solvabilité de différents scénarios économiques et financiers.

La crise financière nous a également amené à nous questionner. Comme tous les autres régulateurs dans le monde, nous avons voulu connaître les causes de cette crise. Et nous avons

surtout cherché à améliorer la réglementation qui, dans la mesure du possible, permettraient d'éviter qu'elle ne se reproduise.

Un constat clair qui ressort de ces travaux est que les pratiques en matière de gouvernance, de gestion des risques et de conformité des entreprises ont été déficientes et doivent être améliorées.

Dans cette perspective, l'Autorité a publié récemment des lignes directrices énonçant clairement ses attentes sur ces trois aspects.

Ces lignes directrices s'inspirent des meilleures pratiques dans ces domaines et visent l'atteinte par les institutions de pratiques de gestion saine et prudente. Autres sujets pour les compagnies d'assurance;

- niveau de capital réglementaire pour l'avenir;
- Credit Scoring pour la tarification;
- ventes sur internet;
- passage aux IFRS, etc.

Des défis importants au niveau de la distribution

Plusieurs défis nous interpellent également au plan de la distribution des produits d'assurance.

Prenons, les garanties de remplacement en assurance automobile

Récemment, nous avons réussi à en arriver à une solution dans ce dossier. Cette solution, sans être parfaite, représente un compromis qui assure que la vente de ces produits sera dorénavant encadrée comme il se doit, c'est-à-dire comme un produit d'assurance.

Les consommateurs pourront avoir pleinement confiance que le contrat qu'ils ont signé sera honoré. Je voudrais d'ailleurs remercier les principaux intervenants dans ce dossier :

- le Groupement des assureurs automobiles,
- le Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec,

- la Corporation des concessionnaires automobiles du Québec,
- et l'Association des marchands de véhicules d'occasion du Québec.

Sans leur précieuse collaboration, il n'y aurait pas eu règlement dans ce dossier.

Parlons maintenant du Règlement 1 : l'entrée en carrière

Nous le savons tous, la population du Québec vieillit. Cela a pour effet de créer une rareté de main-d'œuvre. Évidemment, l'industrie de l'assurance n'échappe pas à cette réalité.

Dans ce contexte, nous avons entrepris il y a plus d'un an une révision complète des exigences d'entrée en carrière afin de faire disparaître les irritants qui pourraient constituer un obstacle à l'embauche.

Ces travaux se sont soldés par le dépôt pour consultation, le 23 octobre dernier, du *Projet de règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* – dans notre jargon, le Règlement n°1 de la Loi sur la distribution.

Ce projet répond à trois préoccupations de l'industrie :

1. adapter les conditions de délivrance d'un certificat pour vous aider à contrer la pénurie de main-d'œuvre;
2. éliminer divers irritants et ainsi alléger le fardeau administratif et réglementaire;
3. accroître la protection du public avec des exigences d'entrée en carrière qui garantissent la maîtrise des compétences essentielles au travail de représentant.

Ce projet de règlement, je tiens à le souligner, a été développé en étroite collaboration avec l'industrie. J'ai la ferme conviction que cette collaboration est essentielle à l'amélioration continue de la réglementation.

La consultation se termine le 23 novembre. Je vous invite à formuler vos commentaires afin que nous puissions améliorer encore davantage cet aspect important de l'encadrement des représentants.

Dernier point : l'information au point de vente (Point of Sales)

Un élément qui préoccupe les régulateurs au niveau de la distribution des produits d'assurance est la complexité de l'information donnée aux consommateurs dans le cas de la vente de fonds distincts.

L'information pertinente est souvent fournie au consommateur dans des documents longs et complexes, rédigés dans un langage difficilement accessible. Cette information (contrat, notice explicative) est généralement peu utile pour les investisseurs qui ne sont pas des experts. Les régulateurs en valeurs mobilières ont d'ailleurs les mêmes préoccupations au niveau de la vente des Fonds communs de placement.

Dans ce contexte, les régulateurs travaillent à développer un document court (2 pages) qui devrait être remis au consommateur, dans la plupart des cas, au point de vente AVANT d'acheter le produit.

Ce document présenterait l'information essentielle pour l'investisseur : rendement récent, niveau de risque, les frais, etc. Le consommateur serait ainsi mieux informé et ferait des choix plus éclairés.

Les régulateurs viennent de terminer une ronde de consultation sur ce projet. L'obligation de remettre au consommateur l'aperçu de fonds pourrait être en vigueur au début de 2011. Notons que les régulateurs examinent différentes options afin de faciliter la remise de la fiche (Fax, Internet, etc.) afin de ne pas alourdir inutilement le travail des représentants.

La sensibilisation des consommateurs : l'affaire de tous

Dans le contexte actuel, il y a une réalité qu'on ne peut ignorer. Cette réalité, c'est que les récents scandales font très mal à l'ensemble de l'industrie des services financiers. Et le secteur des assurances n'y échappe pas.

Qu'on se comprenne bien, il n'y a pas plus de scandales financiers ici qu'ailleurs et le phénomène reste marginal, la très grande majorité des représentants étant honnêtes. Mais il faut éviter de se mettre la tête dans le sable. La médiatisation des scandales a créé une perception négative face à l'industrie, une perception qu'on ne peut ignorer, une perception qu'il faut gérer.

C'est donc dans ce contexte que l'Autorité a décidé de prendre le taureau par les cornes en y allant d'une campagne percutante de sensibilisation, en s'associant à une victime connue, l'animateur Guy Mongrain. Quand on dit « avant d'investir, investiguez », l'Autorité ne cherche pas à se dégager de sa responsabilité. L'Autorité ne cherche pas non plus à faire peur au monde. Au contraire, l'Autorité en appelle au sens des responsabilités des consommateurs.

Un récent sondage révèle que 83 % des Québécois reconnaissent qu'il est de leur responsabilité d'acquérir des connaissances financières quand ils investissent. Dans les faits, plus de la moitié n'ont fait aucune recherche lors de leur dernier investissement. Rien ne permet de croire que la situation en assurance est différente.

Vous voyez, il y a encore beaucoup de travail à faire. C'est pourquoi nous travaillons à mieux outiller le consommateur que ce soit par le biais de nos brochures, nos conférences itinérantes destinées aux jeunes, aux préretraités et aux retraités, notre centre de renseignements ou encore notre site Internet.

Mais l'Autorité, à elle seule, ne peut accomplir tout ce travail. C'est pourquoi notre message est d'abord dirigé vers le consommateur. Le consommateur se trouve aux premières lignes, il est le premier rempart de la lutte contre la fraude. Encore faut-il l'équiper pour l'aider à la prévenir. C'est ce que nous nous efforçons de faire.

Tout juste à ses côtés, il y a vous, les professionnels de l'industrie. Votre responsabilité est de s'assurer de bien informer le consommateur, de bien le servir, et c'est ce que vous faites, j'en suis sûr. Vous êtes des professionnels intègres, honnêtes, et vous vous souciez de vos clients. Nathalie Drouin, notre directrice générale des affaires juridiques, l'a souligné récemment dans le *Journal de l'assurance* : la centaine de dossiers avec lesquels elle se retrouve sont une minorité dans les milliers de transactions qui se font chaque jour dans l'industrie.

Mais les consommateurs ont besoin plus que jamais d'être rassurés. Et vous êtes aux premières loges pour jouer ce rôle.

Aux côtés des consommateurs et des professionnels de l'industrie, il y a l'Autorité qui, par son rôle de régulateur, assure le développement de l'industrie de façon à préserver la confiance du consommateur. Il faut donc nous voir davantage comme un allié au service des consommateurs et de l'industrie.

Ensemble, il importe de se serrer les coudes plus que jamais dans le contexte économique actuel.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite un excellent congrès!